

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et la Vie Universitaire
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 27 janvier 2026

Délibération n° 2026 – 27/01/2026 - 1

*Approbation du procès-verbal de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire du 4 décembre 2025*

-VU le code de l'éducation,
-VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe,

Effectif statutaire : 43 Membres en exercice : 41 Quorum : 21 Membres présents : 18 Membres représentés : 12 Total : 30	Refus de vote : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 (unanimité) Contre : 0
--	--

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Bourgogne Europe, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 4 décembre 2025.**

Dijon, le 29 janvier 2026
Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

PJ : procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 4 décembre 2025

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière

Séance du jeudi 4 décembre 2025

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le jeudi 4 décembre 2025 à 14h00, sous la Présidence de Monsieur Vincent THOMAS et de Madame Carine MICHEL-COLENT Vice-Présidente de la CFVU

Collège A : (7) Mme Corinne AMIOT (donne procuration à Mme Sandrine ROUSSEAU) ; M. Julien DUBOIS (donne procuration à Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE) ; M. Jean-Marie HEYDEL ; Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE ; Mme Carine MICHEL-COLENT ; M. Olivier POLITANO ; Mme Sandrine ROUSSEAU

Collège B : (7) Mme Stéphanie DAUPHIN ; M. Éric BOURILLOT ; Mme Arianna ESPOSITO (donne procuration à M. Olivier POLITANO) ; M. Philippe JUEN ; M. Alain RAUWEL ; Mme Elizabeth THOMAS (donne procuration à M. Jean-Marie HEYDEL) ; Mme Doriane TROMPIER

Collège Personnel BIATSS : (2) Mme Véronique LAHAIE ; Mme Vanessa VAIZANT

Collège des usagers : (7) M. Rémi BAILLET ; Mme Lucile CHUPIN ; M. Gabin CLERC (donne procuration à Mme Lucile CHUPIN) ; M. Thomas MORAUX ; Mme Moina-Imane CHOUDJAYE ; M. Rayan PAUCHARD (donne procuration à M. Thomas MORAUX) ; Mme Margot PHILIPPE (donne procuration à M. Rémi BAILLET)

Directeur du CROUS : (1) M. Jérôme M'RABET

Personnalités extérieures : (1) Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN (donne procuration à M. Vincent THOMAS)

Membres invités à la CFVU à titre consultatif : M. Laurent GEBEL ; M. Ludovic RICHARD (excusé) ; M. Didier PERRAULT (excusé) ; M. Pierre JOUBERT (excusé)

Membres invités : M. Éric HUSSON

1. Informations du Président

Le Président exprime sa satisfaction quant au bon déroulement du salon Studyrama des 21 et 22 novembre derniers. Il salue particulièrement le positionnement stratégique de l'UBE au sein du salon, qui a permis une proximité immédiate avec les établissements partenaires. Le Président souligne la qualité du travail de négociation mené avec les organisateurs de Studyrama ainsi que l'engagement remarquable de Madame Sandrine ROUSSEAU, Vice-Présidente déléguée à la Formation (licences et masters), dans la réussite de cette opération.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 06/11/2025

Favorable à l'unanimité		
Vote	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
CFVU	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 26

3. Travaux de la Commission CVEC (Contribution de la Vie Etudiante et de Campus) du 16/10/2025 et du 24/11/2025

M. Maxence ROULLIAT, Vice-Président délégué à la vie étudiante, à la démocratie et au bien-être étudiant, présente les travaux des commissions CVEC des 16 octobre et 24 novembre 2025.

Dans le cadre du budget initial 2026 de l'UBE, les crédits CVEC s'élèvent à 2 100 000 €. Il rappelle que le montant exact de la CVEC n'est connu qu'en cours d'exercice.

Répartition des crédits CVEC 2026

Sur les 2 100 000 € prévus, 1 160 000 € ont déjà été votés et attribués au titre des crédits récurrents, répartis comme suit :

- Vie associative/FSDIE : 400 000 €
- Service de Santé Étudiante (SSE) : 370 000 €
- SUAPS : 200 000 €
- Pôle Culture : 70 000 €
- P'tite Fac : 70 000 €
- Pôle Vie Étudiante (PVE) : 50 000 €

Projets financés dans le cadre de la CVEC

Deux phases ont été définies pour l'attribution des crédits projets :

- Phase initiale

Cette phase permet de financer directement, dès le début de l'année, les projets suivants pour un montant total de 559 106,04 € :

- Fonctionnement de l'Athenaeum : 103 000 €
- Poste de chargé de communication sport/culture : 35 600 €
- Pôle Vie Etudiante – Commission solidarité étudiante : 90 000 €
- Pôle Vie Etudiante – Service de vie étudiante et dispositifs : 215 286 €

- Site du Creusot – Location de salle de sport : 31 000 €
- DGS – Bureau vert : 39 842 €
- IFSI Croix Rouge Quetigny (sous conditions) : 3 800 € et 2 000 €
- INSPE – Petit équipement sportif : 2 398,09 €
- INSPE – Table de pique-nique : 4 903,20 €
- Pôle Documentation – Fonds de documentation sur les ressources de vie pratique : 6 166,87 €
- Pôle Vie Etudiante – Aménagement salle de conférences de la Maison de l'Etudiant : 4 131,04 €
- SSE – Opération « Ma santé, mon bien-être » en janvier : 3 463,42 €
- SUAPS – Danse-art à l'UBE : 4 200 €
- SUAPS – Mix&Bloc : 3 315,42 €
- Campus paramédical CHU – Installation d'un frigo solidaire : 10 000 €

Madame Véronique LAHAIE s'interroge sur la possibilité d'installer des tables de pique-nique sur le campus de Dijon, comme prévu pour l'INSPE. Le Président attire l'attention sur les coûts et la gestion des déchets qu'une telle installation pourrait engendrer. Il souligne néanmoins que les étudiants et visiteurs du campus font preuve de civisme et que rien n'empêche actuellement de pique-niquer sur place. M. ROULLIAT ajoute que la taille plus restreinte du site Dumont facilite la gestion de ce type d'aménagement.

- Phase complémentaire

Cette phase est conditionnée par les reliquats disponibles de la CVEC 2025. Le classement présenté détermine l'ordre de priorité des projets en fonction des montants disponibles :

1. Pôle Formation – Point info étudiant : 27 658,49 €
2. Pôle Culture – Café culturel Athenaeum : 28 400 €
3. Pôle Culture – Festival OSE : 20 000 €
4. Pôle Culture – Festival Novosonic : 50 000 €
5. UFR SHS – Atypie Friendly : 22 500 €
6. Pôle Documentation – BU Chabot Charny : 22 155,07 €
7. Pôle Culture – Partage et Estime : 9 500 €
8. Campus paramédical CHU – Lieu de vie : 50 000 €
9. Pôle Logistique 5UFR – Lieu de vie Aristote/Platon : 84 258 €
10. UFR Sciences et Techniques – Cafétéria : 20 000 €
11. Pôle Documentation – BU INSPE : 15 667,02 €
12. Pôle Logistique 5UFR – Lieu de vie Économie & Gestion : 8 870,40 €
13. Direction de la Communication – Valorisation major de promotion : 2 000 €
14. INSPE – Projet ruches site Dumont : 4 020 €

M. ROULLIAT propose de modifier l'ordre de classement en valorisant le projet n° 4 (Festival Novosonic du Pôle Culture) en lien avec les Campus Days, ainsi que d'ajuster les projets n° 6 et n° 11 sur demande du Pôle Documentation.

Votes en commission CVEC

Lors de la commission du 16 octobre 2025, deux votes ont été organisés : le projet porté par l'IFSI Croix Rouge Quetigny a recueilli 12 votes pour et 2 votes contre, en raison d'un lien jugé insuffisant avec les services de l'Université. L'ensemble des autres projets ont été adoptés à l'unanimité.

Lors de la commission du 24 novembre 2025, le classement des projets de la phase complémentaire a été adopté à l'unanimité.

Questions/remarques

Mme LAHAIÉ exprime le souhait que le projet n° 5 relatif au handicap (Atypie Friendly) soit reclassé plus favorablement afin de garantir sa réalisation, compte tenu de son caractère conditionnel.

M. ROULLIAT rappelle que l'ensemble des projets avaient pu être financés l'année précédente, mais qu'il est difficile d'anticiper la situation pour l'exercice en cours.

M. Thomas MORAUX rappelle la position de l'UNEF Bourgogne, qui s'oppose au principe de la CVEC et à son financement par les étudiants. Il dénonce notamment le financement d'établissements privés et de la masse salariale par la CVEC, susceptible d'entraîner une précarisation du personnel. Il qualifie la CVEC d'impôt injuste et de plus en plus coûteux, et souligne l'absence de contrepartie aux aides publiques versées aux entreprises, estimées entre 100 et 200 milliards d'euros. L'UNEF s'abstiendra sur ces projets sans s'y opposer, reconnaissant leur nécessité.

Favorable à l'unanimité			
Avis	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 23	
CFVU	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0	
	Abstention : 3	Pour : 23	

4. Travaux de la Commission de la pédagogie du 13/11/2025

4.1 Projets internationaux

M. Gregory WEGMANN, Vice-Président délégué à la politique européenne et internationale, présente six projets de coopération internationale.

Projet n°1 : LIB -EA 7534 / VIT Bhopal University (Inde)

Cet accord, porté par le Directeur du LIB, est orienté vers la recherche dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité. Il prévoit également des possibilités de mobilité pour les étudiants en doctorat.

Projet n°2 : IUT Dijon-Auxerre-Nevers / King Mongkut's University of Technology North Bangkok (KMUTNB) (Thaïlande)

Cet accord, porté par l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers, vise à développer les échanges particulièrement sur le site d'Auxerre. Il permettra d'échanger des étudiants pour des séjours d'études à hauteur de deux étudiants maximum par an.

Projet n°3 : Polytech Dijon / - The University of Findlay (USA)

Cet accord permettra des échanges d'étudiants pour des stages en laboratoire d'une durée maximale de six mois.

M. MORAUX réitère la position de l'UNEF concernant les projets de coopération avec la Thaïlande et l'Inde. L'UNEF s'oppose aux gouvernements en place dans ces deux pays, qu'il qualifie respectivement de monarchie et d'autocratie. L'organisation se déclare défavorable à l'envoi d'étudiants dans ces pays, soulignant que ces gouvernements n'hésitent pas à emprisonner les étudiants en cas de contestation. M. MORAUX dénonce également l'existence d'échanges discriminants, notamment en Inde où les personnes musulmanes et les femmes font l'objet de discriminations. L'UNEF ne s'oppose cependant pas à l'accueil d'étudiants en provenance de ces pays, ni au projet de coopération avec les États-Unis.

Les projets n°4, 5 et 6 : Assemblée des Directeurs d'IUT (ADIUT) IUT Le Creusot et l'IUT Chalon-sur-Saône (France)

Ces conventions visent à apporter des aides financières aux étudiants en provenance d'Afrique ou d'Amérique du Sud afin de faciliter leur insertion. Les sommes sont perçues directement par les IUT et permettent de financer l'accueil et l'intégration de ces étudiants, ainsi que la mise en place de dispositifs de soutien pédagogique, d'accompagnement et de tutorat. L'IUT du Creusot bénéficiera d'une subvention de 600 € pour l'accueil de deux étudiants angolais. L'IUT de Chalon-sur-Saône recevra quant à lui deux subventions : 1 000 € pour l'accueil de deux étudiants angolais et 200 € pour l'accueil d'un étudiant africain.

		Favorable
Avis	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
CFVU	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 3
	Abstention : 0	Pour : 23

4.2 Offre de formation 2026-2027

4.2.1. Dossier d'accréditation du master Enseignement et éducation (M2E)

Mentions :

- enseignement et éducation professorat des écoles ;
- enseignement et éducation professorat du second degré ;
- enseignement et éducation conseiller principal d'éducation.

Mme Elsa LANG-RIPERT, Directrice de l'INSPE, et M. Julien MUGNIER présentent le dossier d'accréditation des nouvelles mentions de master, suite à la réforme de la formation des enseignants.

Contexte réglementaire

La circulaire du 10 octobre 2025 a acté cette réforme, qui se caractérise notamment par :

- le déplacement du concours au niveau BAC +3,
- la mise en place d'une formation statutaire avec le statut d'élève-fonctionnaire puis de fonctionnaire stagiaire,
- la création d'une nouvelle nomenclature des mentions avec le master M2E (Enseignement et Éducation).

Présentation du dossier d'accréditation

Le dossier demandé aux 32 INSPE de France repose sur trois éléments structurants :

- la coexistence pendant deux années de transition avec les masters MEEF
- le maintien de la mention Pratiques et Ingénierie de la Formation
- l'accréditation de l'institut emportant l'habilitation de l'UBE à délivrer le diplôme national de master dans les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Il est précisé que ce dossier revêt un caractère formel et ne comporte pas encore les maquettes pédagogiques.

Calendrier

- dépôt du dossier fin octobre 2025 sur la plateforme Fresq, sous réserve de validation par les instances de l'INSPE et de l'UBE
- seconde vague prévue le 30 mars 2026 pour la remontée des maquettes

- réécriture en cours de la convention entre la Rectrice et le Président de l'UBE

Architecture du dossier d'accréditation

Le dossier comprend, pour chaque mention :

- l'offre de formation (1er degré, 2nd degré et CPE)
- la cartographie de l'offre de formation pour le 2nd degré
- la répartition prévisionnelle des intervenants
- les modalités prévisionnelles d'organisation des stages
- l'accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
- la prise en compte des thématiques transversales (communes aux trois mentions)
- l'adossement à la recherche (commun aux trois mentions)
- le mémoire de master M2E (commun aux trois mentions)

Offre de formation

Selon les projections ministérielles, deux modifications par rapport aux anciens masters MEEF 2nd degré sont à noter :

- le M2E allemand ne sera pas ouvert, faute d'étudiants fléchés par le Ministère
- le M2E PLP (Lettres-Langues, Lettres-Histoire et Maths-Physique-Chimie) sera ouvert, avec des intervenants du Rectorat afin d'éviter tout surcoût pour l'UBE

À l'issue de nombreux échanges, l'INSPE a obtenu l'accueil des non-lauréats du concours au sein des masters M2E. Les capacités d'accueil restent identiques à celles de l'année précédente, sans surcoût pour l'UBE. Le Ministère n'ayant pas prévu le financement des tuteurs pour les non-lauréats, cette charge sera assumée par le Rectorat.

Répartition prévisionnelle des intervenants

En l'absence de maquettes finalisées, il est difficile de préciser la répartition à ce stade. Toutefois, le cadrage ministériel impose que 50 % de la formation soit assurée par des praticiens de terrain (enseignants en exercice). Les compétences académiques et professionnelles devront être articulées aux attendus et adossées aux contenus, eux-mêmes alignés sur le référentiel.

Modalités prévisionnelles d'organisation des stages

Les textes de cadrage fixent à douze semaines la durée du stage en M1. Au premier semestre, celui-ci comprend deux semaines de stage massé et trois semaines de stage filé. Au second semestre, il est composé de quatre semaines de stage massé et de trois semaines de stage filé.

En M2, le stage prend la forme d'un mi-temps filé sur l'ensemble de l'année universitaire.

Chaque étudiant sera accompagné par un binôme de co-tuteurs (INSPE et DSDEN/établissement). Des groupes de préparation et d'analyse de stage permettront d'identifier les compétences à mobiliser, de mutualiser les expériences et pratiques, et de développer une posture réflexive en situation professionnelle.

Ce dossier d'accréditation, bien que formel, s'inscrit dans une démarche de construction progressive. Un travail approfondi est engagé pour élaborer les maquettes pédagogiques dans le cadre des référentiels définis.

Questions/remarques

Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE interroge sur l'absence d'un parcours M2E Philosophie et sur la situation d'un étudiant qui échouerait à sa licence tout en réussissant le concours.

Il est confirmé qu'il n'y a pas de M2E Philosophie. Dans le cas évoqué, l'étudiant disposerait d'un an de report pour valider sa licence, tout en conservant le bénéfice de son concours pendant cette période.

Mme Stéphanie DAUPHIN s'interroge sur la non-ouverture du M2E Allemand et le manque de berceaux de stage dans l'académie de Dijon. Cette situation conduira les étudiants à suivre leur formation M2E Allemand dans l'académie de Besançon. Elle souligne le déséquilibre entre Dijon et Besançon et s'étonne du choix ministériel.

Mme LANG-RIPERT précise que cette décision répond aux besoins nationaux en enseignants d'allemand identifiés par le Ministère. Elle rappelle qu'il convient de distinguer la licence du master : un étudiant pourra effectuer sa licence dans une académie et son master dans une autre. L'UBE continuera à préparer au mieux les étudiants en allemand au concours. L'INSPE de Besançon maintiendra l'ouverture du M2E Allemand avec la participation d'enseignants de l'UBE à la formation.

Favorable à l'unanimité		
Avis	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
CFVU	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 26

4.2.2. Demandes d'ouverture de nouveaux parcours

- Cursus ingénieur, parcours intégré « technologique » (PeiP-D) de Polytech Dijon

Mme Sandrine GAUFFINET, Directrice adjointe de Polytech Dijon, présente le Parcours préparatoire intégré « technologique » (PeiP-D).

Ce parcours préparatoire se déroule sur deux ans à l'école Polytech Dijon et s'adresse actuellement uniquement aux bacheliers de série générale.

Les écoles du réseau Polytech ont déjà développé des parcours préparatoires destinés aux étudiants de BAC STI2D, en partenariat avec des IUT. Dans ce dispositif, les étudiants sont inscrits à l'IUT et suivent des enseignements complémentaires. La validation de ces enseignements et l'obtention du BUT garantissent une admission de droit dans l'une des écoles du réseau Polytech.

Une ouverture de 6 places est sollicitée, en collaboration avec deux BUT de l'IUT du Creusot :

- Génie Électrique et Informatique Industrielle (G2EI)
- Mesures Physiques

Ce dispositif vise à :

- élargir les possibilités d'accès aux formations d'ingénieurs pour les étudiants de filières technologiques
- augmenter les effectifs des IUT dans leurs cursus de BUT

Les étudiants seront inscrits à l'IUT. Le volume horaire s'élève à 120 heures sur fonds propres, réparties comme suit :

- 60 heures en première année
- 30 heures en deuxième année
- 30 heures en troisième année

Les enseignements porteront principalement sur les mathématiques et des heures de projet dans les domaines des matériaux, de la robotique, de l'informatique et de l'électronique.

Questions/remarques

Interrogé sur l'éventualité d'une augmentation des capacités d'accueil au-delà des 6 places prévues, Mme GAUFFINET précise qu'il s'agit de 3 places dans chaque formation de l'IUT. Ce nombre apparaît raisonnable à ce stade, compte tenu de l'investissement en temps que représente ce dispositif. Elle souligne que Polytech Dijon devient le centre d'admissibilité des épreuves orales pour l'ensemble du réseau Polytech. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique nationale visant à ouvrir les écoles d'ingénieurs aux bacheliers de filière technologique.

Mme MICHEL-COLENT relève une divergence. Il est mentionné 3 + 3 places tandis que le dossier CFVU indique 6 + 6 places.

Mme GAUFFINET confirme qu'il s'agit d'une erreur, le nombre correct est bien de 6 + 6 places.

Favorable à l'unanimité	
Avis	Membres élus présents ou représentés : 25
CFVU	Ne prend pas part au vote : 0
	Abstention : 0
	Suffrages exprimés : 25
	Contre : 0
	Pour : 25

- Master mention Lettres - parcours lettres classiques d'hier et d'aujourd'hui

Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE, Directrice du département Lettres classiques, présente le projet de création d'un Master Lettres classiques.

Le département dispose actuellement d'une licence de Lettres classiques ouverte depuis 2022, ainsi que d'une préparation à l'agrégation de Lettres classiques entièrement à distance (agrégations interne et externe), mutualisée avec l'Université de Clermont-Ferrand. La création d'un master vient compléter ce dispositif et permet aux étudiants de poursuivre leur cursus à l'UBE, sans devoir se tourner vers d'autres établissements ou mentions.

Le département est pleinement conscient que les flux d'étudiants attendus seront faibles, voire très faibles. C'est pourquoi ce parcours a été conçu à coût constant : les enseignements mobilisés existent déjà dans d'autres formations de l'UFR, notamment dans le Master de Lettres modernes (en présentiel et à distance) et dans la préparation à l'agrégation de Lettres classiques à distance.

Le parcours se caractérise par une forte coloration littéraire, permettant de se distinguer du Master Lettres classiques de Besançon, davantage orienté vers les sciences et techniques.

Les éléments distinctifs comprennent :

- une dimension contemporaine, avec des cours de théorie du monde contemporain
- une langue vivante obligatoire
- un cours d'humanités numériques
- une initiation progressive à la recherche en Lettres classiques, structurée autour de séminaires de littérature, d'enseignements en langues vivantes et d'une maîtrise progressive des lettres anciennes et de leurs problématiques spécifiques

Le master totalise 120 ECTS répartis sur quatre semestres.

Une particularité concerne la prise en charge d'un cours de latin 4 au niveau de la licence de Lettres classiques. Cette disposition permet d'accueillir les étudiants ayant déjà pratiqué le latin et le grec, sans les contraindre à intégrer une première année dont le niveau serait inadapté.

Par ailleurs, les semestres 2 et 4 présentent une charge horaire allégée en cours magistraux, afin de ménager le temps nécessaire à la rédaction du mémoire (Travail d'Étude et de Recherche).

Un seul travail d'étude et de recherche (TER) est prévu en Lettres classiques, se déroulant sur les deux années du master. Cette organisation se justifie par les exigences propres à la discipline : les étudiants doivent s'approprier les textes sources, les traduire, puis les analyser, ce qui nécessite un temps important.

		Favorable à l'unanimité	
Avis	Membres élus présents ou représentés : 25	Suffrages exprimés : 25	
CFVU	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0	
	Abstention : 0	Pour : 25	

- Licence mention Physique – parcours Physique-Chimie-Enseignement

M. Christophe FINNOT, Responsable de la mention Physique, présente un projet de restructuration de la mention portant notamment sur la troisième année de licence.

La troisième année de licence comprend actuellement deux parcours distincts :

- un parcours Physique fondamentale et appliquée
- un parcours Physique-Chimie comportant quelques modules spécifiques

Ce parcours Physique-Chimie poursuit simultanément deux objectifs, préparer aux métiers de l'enseignement d'une part et orienter vers des masters Physique-Chimie d'autre part.

Suite aux modifications intervenues dans les concours de recrutement des enseignants du secondaire, le parcours actuel ne répond plus aux exigences de formation nécessaires à la réussite du CAPES de Physique-Chimie, désormais positionné en fin de L3.

Une réflexion a donc été menée pour restructurer la mention de Physique et créer un nouveau parcours dédié : le parcours Physique-Chimie-Enseignement, conçu à coût constant et distinct du parcours Physique-Chimie existant.

Le nouveau parcours répond à trois objectifs principaux :

1. optimisation de la préparation au CAPES : assurer la meilleure préparation possible au concours, avec un suivi des modules de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation (prépro-MEEF)
2. adaptation organisationnelle : tenir compte des contraintes calendaires spécifiques, les deux parcours fonctionnant selon des temporalités différentes (le parcours Physique-Chimie-Enseignement devra s'aligner sur le calendrier du CAPES)
3. amélioration de la visibilité et de la communication : de nombreux établissements disposent d'un parcours clairement identifié dédié à l'enseignement, contrairement à la situation actuelle de l'UBE

Pour intégrer les enseignements spécifiques à la préparation aux métiers de l'enseignement, des ajustements seront opérés par mutualisation avec d'autres formations de la mention, permettant ainsi de libérer les créneaux nécessaires.

Ce parcours sera placé sous la responsabilité de M. Patrice DELARUE et M. Marcel BOUVET.

Favorable à l'unanimité	
Avis	Membres élus présents ou représentés : 25
CFVU	Suffrages exprimés : 25
	Ne prend pas part au vote : 0
	Contre : 0
	Abstention : 0
	Pour : 25

- Master mention Physique fondamentale et applications parcours Technologies Interdisciplinaires Avancées pour la Santé

M. Adrien NICOLAÏ, maître de conférences à l'UFR Sciences et Techniques, présente une demande d'ouverture d'un nouveau master mention Physique fondamentale et applications parcours Technologies Interdisciplinaires Avancées pour la Santé.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'obtention d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Compétences et Métiers d'Avenir », pour le projet NUM.eCare – le numérique maîtrisé par les acteurs en santé.

Le projet, d'une durée de 60 mois, s'articule autour de deux axes de formation distincts :

- former les étudiants des filières santé au numérique
- former les étudiants des filières techniques de l'université et des écoles d'ingénieurs à la santé

Le parcours présenté s'intègre dans ce second axe. Le financement obtenu s'élève à 725 heures équivalent temps plein par an, sur une période de 5 années.

La formation vise à proposer aux étudiants un cursus de master pluridisciplinaire unique, intégrant la physique, la chimie, la biologie et le numérique au service de la santé. L'objectif principal porte sur le développement technologique d'applications dans le domaine de la santé.

Des entreprises locales du secteur de la santé ont été consultées afin d'identifier les besoins professionnels et de valider l'intérêt de la formation proposée.

La formation sera dispensée en français, avec un Master 1 en formation initiale. L'ouverture est prévue pour septembre 2026. De nouvelles unités d'enseignement seront créées, ayant toutes pour point commun l'étude du vivant et les applications biomédicales en santé.

Dans la perspective de pérennisation de la formation au terme des 5 années de financement de l'AMI, le M2 sera proposé en formation initiale ou en alternance en entreprise.

Cette formation pluridisciplinaire est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence ou équivalent BAC +3 dans les domaines suivants : physique, chimie, numérique, sciences de la vie et sciences de la santé.

L'admission se fait sur dossier. Les prérequis portent principalement sur la motivation des candidats à travailler à l'interface entre ces différents domaines. Les débouchés professionnels visés incluent les postes d'ingénieurs d'études, de recherche et développement (R&D) ou de production.

Des référents pédagogiques seront désignés dans chacun des domaines : Physique, Chimie, Biologie, Numérique et Santé.

Questions/remarques

Le Président souligne que cette formation trouverait naturellement sa place dans les Graduate Schools One Health. Il encourage l'établissement de liens permettant également d'orienter des étudiants vers les parcours doctoraux. Il salue la qualité de l'équipe constituée.

M. Jean-Marie HEYDEL rappelle qu'un cursus visant à former les étudiants en santé aux sciences fondamentales pour les conduire vers une thèse dans ce domaine est déjà en place. Il observe que le parcours présenté s'inscrit dans une logique complémentaire et inverse. Il se félicite de cette convergence entre les deux univers.

M. MORAUX interroge sur la durée de 8 semaines du stage en Master 1.

M. NICOLAÏ précise qu'il s'agit effectivement d'un stage de 8 semaines en M1 et de 4 à 5 mois en M2.

M. MORAUX souligne que le choix de stages de 8 semaines plutôt que de 2 mois permet d'éviter l'obligation de rémunération des stagiaires. Il souhaite attirer l'attention de la commission sur cette question : les étudiants travaillent et se retrouvent sans revenus. Certains masters ont fait évoluer la durée des stages de 8 semaines à 2-3 mois pour permettre la rémunération des étudiants. Quel est l'avis de l'équipe pédagogique sur ce point ?

M. NICOLAÏ répond que le stage de M1 est fixé à 8 semaines, tandis qu'une formation en alternance sera proposée en M2. Le volume horaire important de la formation et son étalement dans le semestre rendent difficile l'organisation d'un stage de plus de 8 semaines, compte tenu des contraintes d'emploi du temps. Le stage de M2 sera rémunéré, avec la possibilité pour les étudiants d'opter pour un M2 en alternance.

M. POLITANO observe que l'allongement à deux mois pourrait constituer un frein pour les entreprises et compliquer l'accueil des stagiaires.

Mme LAHAIE indique que les étudiants de BUT 2 du département de génie mécanique ont été confrontés à des difficultés pour trouver un stage au titre de l'année 2025-2026, et ce malgré la réduction de la durée du stage de 10 à 8 semaines, mise en place pour faciliter leur recherche d'entreprises d'accueil.

Favorable à l'unanimité	
Avis	Membres élus présents ou représentés : 25
CFVU	Suffrages exprimés : 25
	Ne prend pas part au vote : 0
	Contre : 0
	Abstention : 0
	Pour : 25

4.2.3. Modification de l'architecture de l'offre de formation

Transfert du master parcours Procédés, contrôles, matériaux métalliques : industrie nucléaire (PC2M) de la mention Physique sous la mention Physique fondamentale et applications (fermeture de la mention Physique)

Mme MICHEL-COLENT rappelle que la DGESIP a sollicité les universités en vue de la mise à jour de la mention Physique.

L'UBE bénéficie d'une accréditation pour la mention Physique d'une part, et pour la mention Physique fondamentale et applications d'autre part.

À l'issue d'une concertation menée au sein de la composante avec l'ensemble des collègues concernés par ces formations, il a été décidé de ne plus rattacher les diplômes à la mention Physique mais sous la mention Physique fondamentale et applications.

Ainsi, à compter de la rentrée 2026, le master Procédés, Contrôles, Matériaux Métalliques : industrie du nucléaire sera rattaché à la mention Physique fondamentale et applications.

M. MORAUX s'inquiète des conséquences de ce changement sur les diplômes délivrés.
Mme MICHEL-COLENT précise qu'il n'y aura aucune incidence sur les diplômes.

Favorable à l'unanimité	
Avis	Membres élus présents ou représentés : 23
CFVU	Ne prend pas part au vote : 0
	Abstention : 0
	Suffrages exprimés : 23
	Contre : 0
	Pour : 23

4.3. Admissions rentrée 2026-2027

4.3.1. Accès en 1ère année de Licence-DEUST-PASS-BUT : vote des capacités d'accueil, critères généraux d'examen des vœux et autres paramétrages

Mme Sandrine ROUSSEAU précise que les demandes d'ajustements répondent aux exigences de paramétrage des plateformes nationales *Parcoursup* et *Mon Master*. Elle souligne l'importance de faire valider ces modifications notamment en cas d'éventuels recours.

Concernant *Parcoursup*, les principales modifications pour la rentrée 2026 sont les suivantes :

- la capacité d'accueil globale augmente de 60 places, passant de 5 657 places en 2025 à 5 717 places en 2026.
- la capacité en BUT demeure stable avec 1 545 places (variation de -6 places).
- le portage de la licence professionnelle (LP) mention Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques parcours Solutions et Innovations en Agroéquipement (SIAE) est transféré de l'IUT de Châlon-sur-Saône à l'UFR Sciences et Techniques, un IUT ne pouvant porter une licence professionnelle sur les trois années de formation.

Les ajustements de capacité se répartissent ainsi :

- ouverture du PASS Chalon : +30 places ,
- création de la licence Professorat des écoles : -10 places ,
- DEUST Animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles parcours animation du football : +25 places ,
- ajustement en sciences humaines et sociales : -45 places en Psychologie, en raison de tensions sur l'encadrement pédagogique, compensées par +20 places en Histoire et +25 places en Histoire de l'art et archéologie ,
- transfert du portage de la LP maintenance et technologie : systèmes pluritechniques parcours SIAE.

Par ailleurs, une révision des champs d'évaluation a été effectuée afin d'améliorer la lisibilité des critères et les attendus ont été reformulés pour mieux distinguer les prérequis recommandés.

Favorable à l'unanimité	
Avis	Membres élus présents ou représentés : 23
CFVU	Ne prend pas part au vote : 0
	Abstention : 2
	Suffrages exprimés : 21
	Contre : 0
	Pour : 21

4.3.2. Accès en Master 1 : vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des candidatures

Concernant les nouveaux masters Enseignement et Éducation (M2E), la situation demeure globalement stable en matière de capacités d'accueil par rapport aux masters MEEF. Néanmoins, la fermeture du parcours Allemand, combinée à l'ouverture du M2E PLP à coût constant, entraîne une diminution de 30 places dans la structuration de l'offre lors du passage du MEEF au M2E.

Malgré cette évolution, les effectifs globaux en master restent quasi stables entre 2025 et 2026, avec une variation nette de +1 place.

Cette stabilité s'explique par plusieurs créations et ouvertures de formations :

- la création du master mention Physique fondamentale et applications parcours Technologies Interdisciplinaires Avancées pour la Santé : +12 places ,
- l'ouverture du M1 mention Informatique parcours Santé Intelligence Artificielle – Health-AI : +10 places ,
- la création du master mention Lettres parcours Lettres classiques d'hier et d'aujourd'hui : +12 places.

Les autres évolutions proposées concernent l'élargissement des diplômes conseillés à la candidature ainsi que des ajustements dans la formulation des attendus.

En prévision de la rentrée 2027, il conviendra de réviser précisément, pour chaque parcours de M1, les attendus et les critères généraux d'examen des candidatures. Ces derniers comprendront cinq champs d'évaluation, inspirés du modèle Parcoursup : résultats académiques, compétences et savoir-faire, savoir-être, motivation et projet, engagements et activités. Une communication sera diffusée courant 2026 pour préparer cette nouvelle campagne.

Questions/remarques

M. MORAUX s'interroge sur la réduction de 15 places à l'IUT de Chalon-sur-Saône : ces places sont-elles effectivement conservées ?

Mme ROUSSEAU explique que le Ministère empêche l'IUT de Chalon de porter cette licence professionnelle sur l'intégralité du cursus (de la première à la troisième année). L'UFR Sciences et Techniques a accepté d'assurer le portage administratif de cette licence, sans perte de places.

M. MORAUX relève également la suppression de 8 places en BUT Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) et la réduction de la capacité maximale de 4 places en Génie civil à l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers, et en demande les motifs.

Mme ROUSSEAU précise que les IUT ne remplissent pas leurs capacités dans certains parcours, d'où la nécessité de réduire les effectifs.

Le Président ajoute qu'il convient de faire confiance aux équipes pédagogiques pour stabiliser les effectifs en s'adaptant aux réalités des rentrées successives.

M. MORAUX s'étonne de la suppression de places en Psychologie, alors que cette filière connaît une forte tension et une demande soutenue de la part des étudiants. Il suggère qu'une action pourrait être menée concernant le manque d'enseignants afin d'obtenir davantage de financements.

Le Président souligne la difficulté inhérente à cette filière. L'université forme un nombre important d'étudiants en licence, mais les débouchés sont limités, notamment en master où l'UBE propose 90 places. Un titulaire de licence en Psychologie dispose de peu de débouchés professionnels directs. Le nombre de psychologues à former est plafonné au niveau national, et les universités se trouvent

contrainte par ce cadre réglementaire. Il insiste sur la responsabilité de l'établissement de ne pas créer de faux espoirs auprès des étudiants.

Mme ROUSSEAU précise qu'en comptabilisant les redoublants, les étudiants AJAC et ceux en situation de crédits, les effectifs réels de L1 dépassent 500 étudiants, et non 435 comme indiqué dans les capacités d'accueil.

M. MORAUX rappelle qu'au CNESER, lors de la validation de l'offre de formation de l'UBE, certaines filières en Lettres ont reçu des avis défavorables en raison de l'absence de débouchés et d'insertion professionnelle. Il estime que cet argument pourrait conduire à supprimer des licences notamment en Sciences sociales.

Le Président précise que la situation n'est pas comparable. La profession de psychologue est réglementée et contingentée, tandis que les étudiants de Lettres peuvent, s'ils sont brillants, intégrer des masters puis des doctorats. Il s'agit donc de contextes très différents qui ne relèvent pas de la même analyse.

Favorable à l'unanimité			
Avis	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 21	
CFVU	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0	
	Abstention : 2	Pour : 21	

4.4. Conventions pédagogiques

Mme MICHEL-COLENT propose de donner un avis favorable aux conventions portées à la connaissance des membres.

L'ensemble des conventions a fait l'objet d'une étude détaillée en Commission de la Pédagogie et est portée à la connaissance des membres de la CFVU dans les documents mis à disposition.

M. MORAUX observe que les conventions sont soumises au vote après la réalisation des projets. En tant qu'élu, il regrette cette procédure et souhaiterait pouvoir émettre un avis en amont.

Mme MICHEL-COLENT reconnaît la pertinence de cette remarque. Elle souligne toutefois l'inertie inhérente au processus administratif, compte tenu du temps et de l'investissement nécessaire. Cette procédure permet néanmoins de régulariser les actions déjà engagées.

Favorable à l'unanimité			
Avis	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 23	
CFVU	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0	
	Abstention : 0	Pour : 23	

Fin séance : 16h10